



# LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ”

## Intervenants

Jean-Noël Lequeue

**ICE S.A.**

**ALCO**

Jean-François Boulot

**CELLULE DE RENSEIGNEMENT  
FINANCIER (FIU-LUX)**

René Diederich

**BARREAU DE LUXEMBOURG**

Rosario Grasso

**KLEJR GRASSO ASSOCIÉS**

Thierry Pouliquen

**BONN STEICHEN & PARTNERS**

Ernest Nilles

**TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT  
DE LUXEMBOURG**

- Quelles actualités réglementaires ?  
Règlement de la CSSF  
du 14 décembre 2012, charte ICMA,  
recommandations GAFI
- Quelles évolutions des techniques  
de blanchiment ?
- De la déclaration de soupçons  
au jugement définitif :  
quelle est la procédure ?  
Analyse de cas pratiques et de  
la dernière jurisprudence rendue

MERCREDI 5 JUIN 2013  
LUXEMBOURG

# DÉFIS DU COMPLIANCE OFFICER ”

## Intervenants

Jean-Noël Lequeue

**ICE S.A.**

**ALCO**

Benoît Martin

**ASPECTA**

Denis Costermans

Marc Noirhomme

**DELOITTE S.A.**

- Le défi majeur de la gouvernance  
interne : que faut-il mettre  
en place ?
- Les dernières évolutions  
réglementaires (FATCA, MiFID,  
AIFMD...) : qu'en retenir ?
- Secteur des assurances :  
quels sont les points d'attention ?

JEUDI 6 JUIN 2013  
LUXEMBOURG

# Lutte contre le blanchiment : quelle actualité ?

MERCREDI 5 JUIN 2013

PRÉSIDENT DE SÉANCE : **Jean-Noël Lequeue**, Administrateur, **ICE S.A.**, Président, **ALCO**

**8h45 Accueil des participants**

**9h00 Allocution d'ouverture**

## **9h15 Les dernières évolutions des techniques de blanchiment**

- Quelques statistiques récentes
- Les typologies et les tendances relevées en 2012 : analyse de cas pratiques de techniques de blanchiment et de manquements aux obligations professionnelles
- La jurisprudence en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme
- La dimension internationale

**Jean-François Boulot**

Substitut Principal du Procureur d'État

**PARQUET ÉCONOMIQUE ET FINANCIER**

**DE LUXEMBOURG - CELLULE**

**DE RENSEIGNEMENT FINANCIER (FIU-LUX)**

**10h30 Pause-café**

**11h00 Table ronde**

## **Le renforcement des contrôles et des sanctions : quelle réalité ?**

- La base légale de la coopération CSSF-CRF : loi du 27 octobre 2010 et règlement grand-ducal du 29 octobre 2010 : interdictions, mesures financières restrictives, perquisitions
- Les contrôles : comment s'opèrent-ils en pratique ?
- Quelles sont les sanctions applicables ?
- Quels problèmes posent les contrôles en pratique pour les professionnels ?

**Panelists : Jean-François Boulot**

**René Diederich**, Bâtonnier

**BARREAU DE LUXEMBOURG**

**Rosario Grasso**, Vice-Bâtonnier, Partner

**KLEYS GRASSO ASSOCIÉS**

**Thierry Pouliquen**, Avocat à la Cour

**BONN STEICHEN & PARTNERS**

**12h30 Déjeuner**

## **14h00 Quelles sont les dernières évolutions réglementaires de la lutte contre le blanchiment ?**

- Analyse du règlement CSSF n°12-02 du 14 décembre 2012 : quelles nouveautés

en matière d'approche fondée sur les risques, d'obligation de vigilance vis-à-vis de la clientèle, d'identification et de vérification d'identité... ?

- Introduction de la charte ICMA, charte de qualité pour la gestion de patrimoine
- Recommandations du GAFI : quelques précisions concernant les évaluations

**Jean-Noël Lequeue**

**15h15 Pause-café**

## **15h30 À travers l'analyse de cas pratiques, seront abordées les questions suivantes**

### **Quelles évolutions jurisprudentielles en matière de lutte contre le blanchiment ?**

- Analyse de décisions récentes disponibles

### **De la déclaration de soupçons au jugement définitif**

- Comment remplir le formulaire de déclaration de soupçons ? Quand faut-il dénoncer ? *Quid* des délits sous-jacents ?
- Distinction : poursuites pour blanchiment suite à une déclaration ou suite au constat d'une violation d'obligation en matière KYC/AML
- Commissions rogatoires internationales : sources de poursuites nationales en matière de blanchiment et/ou violations d'obligations en matière KYC/AML ?
- Analyse de cas réels d'opérations suspectes

### **Dans quelles conditions la CRF décide-t-elle de transmettre le dossier aux fins de poursuites pénales ?**

- Quand est décidée une ouverture d'information ?
- Rôle du juge d'instruction : quand ordonne-t-il une perquisition ?
- Quelles suites donner à l'information : clôture, procédure de règlement (renvoi/non-lieu), procédure au fond ?

### **Décisions de classement sans suite : mythe ou réalité ?**

**Rosario Grasso**

**Thierry Pouliquen**

**Ernest Nilles**, Juge d'instruction-Directeur  
**TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT  
DE LUXEMBOURG**

**17h30 Clôture de la journée**

## **À qui s'adresse cette formation ?**

- Compliance Officers et responsables anti-blanchiment dans les banques, compagnies d'assurances, fonds d'investissement, domiciliataires de sociétés
- Auditeurs et contrôleurs internes
- Réviseurs et experts-comptables
- Dirigeants d'entreprises
- Responsables des départements juridique et audit
- Responsables des départements commerciaux
- Directeurs d'agences
- Responsables des transactions internationales
- Banquiers, assureurs, financiers
- Avocats et gestionnaires de patrimoine

## **Quelle est la méthode de travail ?**

- Des exposés d'actualité et des cas pratiques présentés par des experts de la matière
- Des intervalles réservés aux questions des participants
- Un support écrit remis en début de formation aux participants



# Défis du Compliance Officer : quelles nouveautés en matière de gouvernance ?

JEUDI 6 JUIN 2013

PRÉSIDENT DE SÉANCE : **Jean-Noël Lequeue**, Administrateur, **ICE S.A.**, Président, **ALCO**



## Quels sont les objectifs pédagogiques ?

- Maîtriser tous les actualités réglementaires impactant le Compliance Officer
- Appréhender la procédure judiciaire en matière de lutte contre le blanchiment
- Relever le défi de la gouvernance interne

## NOUVEAU

### Le catalogue 2013 des formations à Luxembourg

Plus de 90 formations  
inter, déclinables  
en intra, pour vous aider  
à renforcer  
vos compétences



- Banque - Finance Assurance
- Droit des affaires
- Immobilier
- Fiscalité - Gestion de patrimoine
- Comptabilité - Audit
- Efficacité professionnelle

Retrouvez le détail des formations  
sur notre site [www.ifebenelux.com](http://www.ifebenelux.com)  
ou contactez notre service clients  
au +32 (0)2 533 10 20

**8h45** Accueil des participants

**9h00** Allocution d'ouverture

**9h15** **Gouvernance interne  
aux établissements financiers :**  
**analyse des deux circulaires 546 et 552**

- Qui est concerné ?
- Quel est le dispositif mis à en place ?
- Quels rôles et responsabilités du conseil d'administration et de la direction autorisée ?
- Quelle organisation administrative, comptable et informatique ?
- Quelle place du contrôle interne, de l'audit interne et de la Compliance ?
- Quelques questions particulières : gestion des conflits d'intérêt...
- Quelles nouvelles mesures en matière de gestion des risques ?

**Jean-Noël Lequeue**

**10h15** Pause-café

**10h30** Table ronde

### Le rôle du Compliance Officer dans cette gouvernance

- Quel rôle attendu du Compliance Officer dans le traitement des réclamations clients et au sein des Comités de nouveaux produits ?
- Comment mettre concrètement en œuvre le modèle des 3 lignes de défense ? Échange de « best practices »
- Comment harmoniser le fonctionnement CPL, Risk, Audit ?
- Comment amener une fonction Compliance à maturité ? KPI, KRI, veille réglementaire, CMP, information et communication, formations, qualité de reporting...

**Modérateur : Jean-Noël Lequeue**

**Panelists :**

**Benoît Martin**

Compliance & Risk Management

**ASPECTA**

**12h00** Déjeuner

**13h30** **Actualités réglementaires  
impactant les Compliance Officers**

- FATCA, PRIPs, MiFID II, EMIR et autres développements (UCITS, FTT...) : que peut-on en retenir ? Quel impact ?
- Le calendrier réglementaire avec l'avalanche de réglementations à venir
- Le lien entre ces réglementations
- Quels impacts pour Luxembourg ?
- Que peut faire un Compliance Officer ?

**Denis Costermans**

Directeur

**DELOITTE S.A.**

**14h30** **AIFMD : quelle évolution ?  
Quels impacts ?**

- Champ d'application
- Nouvelles obligations et responsabilités pour le dépositaire ?
- Comment s'adapter aux nouvelles exigences ? Quel rôle du Compliance Officer ?
- Quelle gouvernance particulière sous AIFMD ?

**Marc Noirhomme**

Directeur en Advisory & Consulting

**DELOITTE S.A.**

**15h30** Pause-café

**15h45** **Spécificités pour le secteur  
des assurances**

- Gestion des relations Compliance entre l'assurance et la banque, l'Asset Management et les intermédiaires financiers
  - Quelles sont leurs responsabilités ?
  - Quelles sont leurs obligations ?
  - Quels sont les conflits d'intérêt ?

**Benoît Martin**

**17h15** Clôture de la journée



## Renseignements programme

Stéphanie Leroy Farasse  
sleroy@efe.fr

## Renseignements inscriptions

IFE BENELUX

Rue de la Science, 4

B - 1000 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 533 10 20

Fax : +32 (0)2 534 89 81

ifebenelux@ifexecutives.com

## Participation (+ 3 % TVA)

2 jours : 1 570 € HT

1 jour : 890 € HT

Ces prix comprennent les déjeuners, les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par virement à notre banque - BGL BNP Paribas IBAN : LU24 0030 2485 2343 0000 Code BIC : BGLULL, au nom d'EFE Luxembourg S.A.R.L., avec mention du numéro de facture

## Inscriptions

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui devra être payée avant le début de la conférence.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de cette fiche. Conformément à la loi du 02/08/02 modifiée sur le respect de la vie privée, vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Nos adresses peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange à d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler par courrier au 4, rue de la Science - 1000 Bruxelles ou à l'adresse mail [correctionbdd@ifexecutives.com](mailto:correctionbdd@ifexecutives.com).

## Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA

par tél : +33 (0)1 49 21 55 90,

par fax : +33 (0)1 49 21 55 99 ou par mail :

[ife@netbba.com](mailto:ife@netbba.com), en précisant que vous participez à une formation IFE Benelux.

## Annulations

Formulées par écrit, elles donneront lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours avant la formation. Passé ce délai, 50 % du montant de la participation, ou 100 % en cas d'annulation le jour J, sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire. Les remplacements seront admis à tout moment. Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit (courrier, fax ou e-mail).

## Dates et lieu de la formation

**MERCREDI 5 ET JEUDI 6 JUIN 2013**

**Hôtel Le Royal**

**12, Boulevard Royal**

**L - 2449 Luxembourg**

**Tel : + 352 241 61 61**

Attention : le lieu de la formation est susceptible d'être modifié. Merci de vous référer à la convocation qui vous sera remise 10 jours avant la formation.

## Pour modifier vos coordonnées

Tél. : +32 (0)2 533 10 20 - E-mail : [correctionbdd@ifexecutives.com](mailto:correctionbdd@ifexecutives.com)

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

## Bulletin d'inscription

- OUI**, je m'inscris à la formation " **Lutte contre le blanchiment** " (code 26262) du 5 juin 2013
- OUI**, je m'inscris à la formation " **Défis du Compliance Officer** " (code 26262) du 6 juin 2013

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

Madame  Mademoiselle  Monsieur

Nom et prénom \_\_\_\_\_

E-mail\* \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Nom et prénom de votre responsable formation \_\_\_\_\_

Nom et prénom de votre responsable juridique \_\_\_\_\_

Société \_\_\_\_\_

N° TVA \_\_\_\_\_ Secteur d'activité \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Effectif site \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal     Ville \_\_\_\_\_

N° de GSM \_\_\_\_\_

Adresse de facturation (si différente) \_\_\_\_\_

Signature et cachet obligatoires :

